Présentation par le sénateur-maire d'Alençon

Orientations budgétaires de la ville pour 1999

Séance du Conseil municipal du 1er mars 1999

Mes chers collègues,

Une politique budgétaire n'est pas une fin en soi, un exercice d'esthétique comptable, c'est une discipline exigeante qui vise à mobiliser et optimiser les ressources de la ville pour améliorer l'offre de biens et de services attendus par les habitants.

Conformément à l'usage, en préambule au débat d'orientations budgétaires 1999, je vous propose de faire un bilan de la politique budgétaire de la ville et par le fait même de sa situation financière au 31 décembre 1998.

Les orientations budgétaires retenues chaque année depuis 1989, ont été les suivantes :

- maîtrise des coûts de fonctionnement,
- maintien d'un autofinancement net significatif,
- effort important d'équipement,
- maîtrise de la dette,
- allégement de la fiscalité.

Au regard de ces priorités, qu'en est-il ?

La situation financière de notre ville se caractérise, au 31 décembre 1998 par des coûts de fonctionnement contenus au-dessous de la moyenne de la strate, un autofinancement net élevé, des dépenses d'équipement réalisées nettement au-dessus de la moyenne de la strate, un endettement en dessous de la moyenne et un allégement de la fiscalité des ménages.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont passées d'un montant de 42,9 millions de francs en 1977 à 156 millions en 1989, 153,2 millions en 1996, 130,8 millions en 1997 et 121 millions de francs en 1998. L'importante diminution depuis 1996 est liée aux transferts de compétence opérés à la Communauté urbaine, soit environ 32 millions de francs.

Cette saine gestion a permis une progression, entre 1989 et 1998, de la subvention au Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de 86,93 %, des crédits pour les maisons de quartier de 59,37 % et globalement du budget social de 65,54 %.

Ces diverses augmentations sont à comparer avec la progression du revenu moyen par habitant de 40,15 %, entre 1989 et 1998.

Cette maîtrise des coûts de fonctionnement, opérée à qualité de service égale, voire en progression pour certains services, a permis d'accroître l'épargne nette qui se maintient à un niveau élevé depuis 1992 et qui s'établissait à 9,7 millions en 1998.

Le relèvement de cet autofinancement était le seul moyen de financer les besoins en équipements, compte tenu de l'absence de marge de manœuvre dont disposait la ville en 1989 en matière de fiscalité et d'endettement.

Les crédits d'équipement sont passés d'un montant de 23,6 millions de francs au Budget primitif (BP) 1989 à 62,2 millions en 1998 soit une augmentation de 163 %.

Les dépenses d'équipement réalisées sont passées d'un montant de 786 F par habitant en 1989 à 1.768 F en 1997 et 2.347 F en 1998 soit plus du double de la moyenne de la strate qui s'établissait à 1.144 F en 1996.

Cette forte croissance des crédits d'équipement est liée à la nécessaire remise à niveau de l'important patrimoine de la ville, légué par l'histoire, et dont il faut préserver la valeur et à la volonté d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et de rendre notre ville plus attractive.

La progression des crédits d'équipement s'est accompagnée d'une forte maîtrise de la dette.

S'agissant du stock de dette, celui-ci est passé de 243 millions de francs en 1989 à 183,7 millions au 1er janvier 1999, soit un montant par habitant de 5.900 F alors que la moyenne de la strate s'établissait à 7.048 F au 1er janvier 1998.

Le souci d'alléger la fiscalité sur les ménages en 1998 a permis de ramener le taux cumulé (ville et Communauté urbaine d'Alençon) de taxe d'habitation au taux de 1989 soit 14,46 % et s'est également traduit par une baisse du taux cumulé de foncier bâti de 1,36 point.

Pour 1999, j'insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts engagés depuis 1990 pour soutenir l'activité économique et alléger la fiscalité sur les ménages.

Les taux d'intérêt n'ayant jamais été historiquement aussi bas, il est proposé de profiter de la marge de manœuvre retrouvée par la ville d'Alençon en matière d'endettement, pour financer la croissance des besoins d'équipement et par là même, soutenir l'activité économique et l'emploi de notre bassin de vie.

Ces crédits d'équipement pourraient s'élever à 83,3 millions de francs en 1999 contre 62,2 millions en 1998, soit une progression de 33,9 %.

Par ailleurs, il est proposé de répercuter la baisse de produit fiscal, soit 11,6 millions de francs, liée aux transferts de compétence à la Communauté urbaine, sur les impôts des ménages.

Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon

Le budget de la ville a été présenté et voté le 29 mars 1999